

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

RAPPORT DU MAIRE

2 juin 2019

En vertu de la loi 122, portant sur la gouvernance de proximité, le maire doit déposer au conseil municipal un rapport informant de l'état de la situation financière de la municipalité.

Il est mentionné à l'article 176.2.2. que « le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. De plus, ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil ».

Le rapport financier 2018

Le lundi 5 mai, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, madame Maryse Girard, a officiellement déposé au conseil, réuni en assemblée régulière mensuelle, les états financiers portant sur l'état des résultats, le bilan, les flux de trésorerie et les notes complémentaires.

La Firme comptable Deloitte, vérificatrice externe, représentée par madame Nadia Gilbert, CPA (*comptable professionnel agréé*) et désignée par le conseil municipal, a également présenté aux membres le rapport de l'audit confirmant la rigueur de la gestion financière de notre municipalité.

En décembre 2017, nous avons adopté un budget équilibré de revenus et dépenses de 1 043 826 \$. Au 31 décembre 2018, les revenus sont de 1 027 437 \$ et les dépenses 1 009 157 \$ donnant un excédent de l'exercice avant la conciliation à des fins fiscales de 18 280 \$. Toutefois, nous terminons l'année avec un déficit de 18 579 \$. Le détail de ces informations financières peut être consulté au bureau de la municipalité.

Chaque année, nous pouvons compter sur des revenus supplémentaires qui nous permettent de réaliser de nombreux projets d'infrastructures et de développement économique et communautaire. Les subventions discrétionnaires, les programmes de soutien aux infrastructures, le montant de 82 000 \$ disponible à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le programme de soutien au développement local sont autant d'éléments

qui permettent de maintenir le cap vers une charge fiscale se situant dans la moyenne des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Si les revenus supplémentaires contribuent à réaliser de nombreux projets, il en va de même pour des dépenses imprévisibles telles, les bris de notre réseau de distribution d'eau potable, la dépense devenue nécessaire de remplacer notre vieux (16 ans) camion de service (65 000 \$) et un hiver particulièrement rigoureux affectant lourdement notre budget de déneigement.

La dette réelle de notre municipalité est de 255 716 \$ provenant de deux emprunts pour l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable. Ces deux emprunts seront à terme en 2021. Il y a aussi un emprunt pour le camion Volvo. À la fin de la présente année, il deviendra nécessaire de remplacer cet équipement qui occasionne des dépenses d'entretien de près de 30 000 \$ par année. Soulignons que le service de la dette contribue pour moins de 1,5 % des dépenses de la municipalité.

L'excédent de fonctionnement (surplus accumulé) est réduit à moins de 30 000 \$. L'achat du camion de service, la dépense en 2017 de 100 000 \$ pour remplacer les équipements au quai et les fuites du réseau de distribution d'eau potable ont contribué largement à diminuer, bien au-delà de la zone de confort, cette réserve qui doit se situer normalement à environ 15 % de nos revenus, soit un peu plus de 150 000 \$.

Le conseil a d'ailleurs adopté une approche d'analyse rigoureuse de chaque dépense nécessaire et obligatoire afin de se redonner une marge de manœuvre sécuritaire dans les meilleurs délais.

Pour l'année 2019 :

Nous continuons de travailler à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées pour l'Anse-du-milieu. C'est une question de qualité de vie, d'un environnement sain, de justice et équité pour les contribuables des résidences isolées. Dans ce dossier, nous avons procédé à un emprunt temporaire de 250 000 \$ pour réaliser les plans et devis. Ce processus devrait s'étaler sur l'ensemble de l'année.

D'autres projets, comme la rénovation de nos installations portuaires ont été mis en retrait temporaire, le temps pour le nouveau gouvernement d'examiner notre dossier soumis en juillet 2018. Nous aurons aussi à réaliser la mise à niveau de notre parc d'amusement. Grâce au fonds des projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le financement est en grande partie assuré. Nous sommes aussi en discussions avec une autre partenaire importante dans ce dossier.

Nous continuerons d'investir dans nos chemins municipaux. C'est là une question de service adéquat et sécuritaire que nous devons offrir à nos contribuables. Malheureusement, l'augmentation de la subvention statutaire du ministère des Transports (...) passant de 32 000 \$ à un peu plus de 38 000 \$ est loin de ce que nous projetions recevoir.

Nous avons officiellement appris que sur les 32 kilomètres de chemins municipaux subventionnés, seulement 11 kilomètres répondent adéquatement aux critères émis en 1992 lors de la réforme « Ryan ». En 1992, le chemin du Cap-à-l'Est (8 kilomètres) n'était plus entretenu pendant la saison hivernale et de plus, il n'y avait plus de citoyen permanent y habitant. Il en était de même pour le chemin de l'Anse-à-la-Mine et une partie du chemin du Tableau. Nous allons donc essayer de faire les représentations nécessaires afin de rétablir un financement approprié, justifiable dans un contexte de 2019.

En conclusion :

La vérificatrice externe affirme dans son texte de présentation :

- « À notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs actifs significatifs une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord au 31 décembre 2018, ainsi **que** des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Nous reconnaissons que le contexte financier pour l'année 2019 rend difficile la gestion des services et des projets de développement. Depuis plus de 12 ans, nous avons toujours rencontré nos obligations en maintenant un taux de taxation rejoignant la moyenne des 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Nous y étions parvenus en 2018 avec un taux de 1,11 \$ du 100,00 \$ de la juste valeur marchande des propriétés. L'augmentation de 8 % de la taxe foncière pour la présente année (1,21 \$ du 100,00 \$) est bien au-delà du taux normal de l'inflation. Mais on comprendra que la multiplication des problèmes découlant de nos infrastructures désuètes, de nos vieux véhicules et d'une rémunération de nos employés qui se situait au bas de l'échelle du traitement des employés municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay, nous obligeaient à prendre des décisions responsables pour le futur de notre municipalité.

Il est important de souligner la collaboration des membres du conseil et des employés de la municipalité dans l'effort constant de donner de leur meilleur pour l'avancement de notre organisation.

Je veux aussi souligner l'apport des organismes du milieu, notamment la Société de développement économique, communautaire et touristique et la Corporation nautique fusionnées dans le but de rationaliser et d'optimiser leur mission et leurs mandats. Il y a aussi les organismes privés qui réalisent des projets favorisant la mission touristique et artistique de notre milieu. Nous voulons mentionner le Club de l'Amitié de l'Âge-d'Or avec ses 103 membres toujours disponibles à collaborer et à maintenir des activités qui rejaillissent sur l'ensemble de notre communauté.

En terminant, soulignons la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui effectue des travaux pour 1 million de dollars en amélioration de son immeuble. Même si la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay cesse ses activités à Sainte-Rose, elle demeure toujours présente et à l'écoute des besoins ponctuels du milieu. Les bénévoles de l'église et ceux des autres organisations méritent aussi d'être cités pour leur contribution à la collectivité.

Regardons l'avenir avec optimisme. Je vous affirme qu'en accueillant les trente maires, membres de l'Association des plus beaux villages du Québec, les 8, 9 et 10 mai dernier, l'éloge des collègues maires portant sur notre environnement exceptionnel, la beauté des paysages et la qualité du milieu de vie, « c'est un trésor inestimable et un privilège offerts à nos citoyens et citoyennes ».

Sachons en profiter et l'apprécier à sa juste valeur.

Laurent Thibeault

Maire